# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1170** 7 novembre 2003

## SOMMAIRE

Anmaver S.A., Luxembourg	Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Lu-	
Ascension Holding S.A., Luxembourg 56139	xembourg	56120
Assinvest, S.à r.l., Luxembourg 56143	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56120
AXA Colonia Konzern Finance (Luxembourg) S.A.,	K.P.N.D. S.A., Moutfort	56121
Luxembourg 56119	Kertes S.A., Luxembourg	56114
Balu Holding S.A., Luxembourg 56121	Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Luxem-	
Building Project Consulting S.A., Windhof 56136	bourg	56119
C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A.,	Laurus Luxembourg, S.à r.l., Windhof	56116
Luxembourg 56140	Laurus Luxembourg, S.à r.l., Windhof	56118
Cablux S.A., Luxembourg 56143	Luxunion S.A., Luxembourg	56138
Cavecan S.A., Luxembourg 56143	Merloni Ariston International S.A., Luxembourg.	56115
Cerbère S.A.H., Luxembourg 56142	ODARTECH, Omnium des Arts et Techniques	
Cerbère S.A.H., Luxembourg 56142	S.A.H., Luxembourg	56114
Due Maggio International S.A., Luxembourg-Kirch-	Opéra Finance S.A., Luxembourg	56128
berg 56159	Opéra Finance S.A., Luxembourg	56129
Due Maggio International S.A., Luxembourg-Kirch-	Pfizer Shareholdings Intermediate, S.à r.l., Stras-	
berg 56160	sen	56145
Euro-Coiffure, S.à r.l., Bettembourg 56115	Pfizer Shareholdings Intermediate, S.à r.l., Stras-	
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.H.,	sen	56150
Luxembourg 56121	Pfizer Shareholdings Intermediate, S.à r.l., Stras-	
European Wines, S.à r.l., Luxembourg 56142	sen	56155
Eva S.A., Luxembourg 56140	Piana Investments S.A., Luxembourg	56115
Eva S.A., Luxembourg 56141	Prentel Holding S.A., Luxembourg	56138
Evolution Holding S.A., Luxembourg 56116	Promind Investments S.A., Luxembourg	56137
Evolution Holding S.A., Luxembourg 56116	Promind Investments S.A., Luxembourg	56137
Fintrade Holdings, S.à r.l., Luxembourg 56144	Quentin Holding S.A., Luxembourg	56116
Ganart Luxembourg S.A., Luxembourg 56144	Resource Revision, S.à r.l., Luxembourg	56138
Ganart Luxembourg S.A., Luxembourg 56144	Reval Investissement S.A., Luxembourg	56127
Ganart Luxembourg S.A., Luxembourg 56144	Reval Investissement S.A., Luxembourg	56128
Global Associates Immobilière S.A., Leudelange 56158	Royal Distribution, S.à r.l., Fentange	56130
Global Associates Immobilière S.A., Leudelange 56159	Rylux S.A.H., Luxembourg	56120
GMT (Media Mail), S.à r.l., Luxembourg 56131	Securi Com, S.à r.l., Foetz	56136
GN Publicité, S.à r.l., Differdange 56140	SOKA, S.à r.l., Luxembourg	56135
Hair Design Houdremont, S.à r.l., Luxembourg 56126	Société de Transports Araujo et Cie, S.à r.l., Fri-	
Hambleton Hall S.A., Luxembourg 56115	sange	56156
Hydroduarte, S.à r.l., Rolling/Bous 56130	Steinmaur Holding S.A., Luxembourg	56139
Hydroduarte, S.à r.l., Rolling/Bous 56130	Supporter-Club-Juventus Lussemburgo, A.s.b.l.,	
Iberian Real Estate Holding S.A., Luxembourg-	Esch-sur-Alzette	56129
Kirchberg	Transworld Holdings S.A., Luxembourg	56155
Innamorati Lux, S.à r.l., Belvaux 56135	Wallux, S.à r.l., Luxembourg	56157
Interfin Investments, S.à r.l., Luxembourg 56136	Waterfront Estate S.A., Luxembourg	56122
Interfin Investments, S.à r.l., Luxembourg 56136	Wings Funding S.A., Luxembourg	56137
Interfin Investments, S.à r.l., Luxembourg 56144	Wings Funding S.A., Luxembourg	56137
International Wear Parts S.A., Luxembourg 56119	Zorzafin S.A., Luxembourg	56119
Intentwest Dam S.A. Luvembaurg E4120		

# ANMAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 36.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Merckx, administrateur de sociétés, demeurant 40, Klappijstraat à B-3294 Diest. L'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067256.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

#### KERTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 92.126.

Par décision du conseil d'administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour KERTES S.A.

Signatur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067318.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

#### **ODARTECH S.A., OMNIUM DES ARTS ET TECHNIQUES S.A.,**

Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 23.512.

## DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 2003 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
  - 2) la liquidation est clôturée;
  - 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
  - 4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067627.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 15.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 15 janvier 2003 à 10.00 heures au siège social

#### Première résolution

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Massimo Ferrari et de Monsieur Federico Franzina, de leur fonction respective de président du conseil et administrateur décide d'accepter leurs démissions avec effet au 1er février 2003 et les remercie pour leurs activités déployées jusqu'à ce jour.

L'assemblée ratifie et approuve à l'unanimité toutes les activités déployées par M. Massimo Ferrari en tant que président de la société et par M. Federico Franzina en tant qu'administrateur durant leur mandat.

En outre, l'assemblée renonce à l'exercice d'une quelconque action à l'encontre de ces deux personnes relevant d'activités déployées par eux durant l'exercice de leur mandat.

#### Deuxième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2003, en remplacement de Monsieur Federico Franzina: Monsieur Umberto Vallarino et en remplacement de Monsieur Massimo Ferrari: Monsieur Filippo Simonetti, demeurant respectivement à Paradiso (Suisse) et à Bedano (Suisse), leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Pour extrait conforme

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067304.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## PIANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

**Signatures** 

(067312.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## HAMBLETON HALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067776.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## EURO-COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 50, rue Auguste Collart. R. C. Luxembourg B 63.585.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 octobre 2003.

EURO-COIFFURE, S.à r.l.

Signature

(067437.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# **EVOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 49.733.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(067313.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

#### **EVOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.733.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(067309.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

### **QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.991.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(067314.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

### LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 76.302.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company LAURUS INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at NL-5223 Al's- Hertogensbosch, Parallelweg, 64, the Netherlands,

duly represented by Maître Vassiliyan Zanev, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 24, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Pursuant to a corporate units sale and purchase agreement dated August 25, 2003, the presaid LAURUS INTERNATIONAL B.V. is the sole member of LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, which has its registered office at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Steinfort), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 14, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 734 of October 10, 2001. The articles of association of LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2000, published in the Mémorial C, number 368 of May 18, 2001, by a deed of the undersigned notary dated August 14, 2001, published in the Mémorial C, number 113 of January 22, 2002, by a deed of the undersigned notary dated October 10, 2001, published in the Mémorial C, number 284 of February 20, 2002, and by a deed of the undersigned notary dated June 13, 2002, published in the Mémorial C, number 1105 of July 18, 2002,

and registered at the Trade and Companies Register under the section B number 76.302 (hereinafter referred to as «The Company»).

Such corporate units sale and purchase agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., has requested the notary to state the following resolutions:

#### First resolution

The sole member hereby decides to amend Article 5 of the articles of association further to the corporate units sale and purchase agreement, dated August 25, 2003 and to give it the following wording:

**«Art. 5.** The subscribed capital is set at forty-five million seven hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 45,785,000.-) represented by four hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty (457,850) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The four hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty (457,850) units have been fully subscribed by the company LAURUS INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at NL-5223 Al's-Hertogensbosch, Parallelweg, 64, the Netherlands.

All the units have been fully paid in.»

#### Second resolution

The sole member hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides the Company shall go into liquidation as of the present date.

#### Third resolution

The sole member decides to appoint Mr Kenaad Baldewpersad Tewarie, manager, born on November 6, 1963, in district Nickerie (Surinam), residing in Trompenbergerweg 22, 1217 BG Hilversum, the Netherlands, as Liquidator.

#### Fourth resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148 bis of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the sole member of the Company, inasmuch as it may be required.

The Liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutory actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

## Fifth resolution

The Liquidator shall not be remunerated.

#### Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

After the present deed having been wholly read to the person appearing, such person has signed with the Notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

La société LAURUS INTERNATIONAL B.V., société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-5223 Al's-Hertogensbosch, Parallelweg, 64, Pays-Bas,

dûment représentée par Maître Vassiliyan Zanev, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 24 septembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à une cession de parts sociales en date du 25 août 2003, la prénommée LAURUS INTERNATIONAL B.V. est l'associée unique de LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Steinfort), constituée par un acte du notaire instrumentant le 14 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 734 du 10 octobre 2000. Les statuts de LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l. ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2000, publié au Mé-

morial C, numéro 368 du 18 mai 2001, suivant un acte du notaire instrumentant en date du 14 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 113 du 22 janvier 2002, suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 284 du 20 février 2002, et suivant un acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 18 juillet 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.302 (ciaprès dénommée la «Société»),

Cette comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de prendre en compte le contrat de vente et d'acquisition des parts sociales en date du 25 août 2003 et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 45.785.000) représenté par quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (457.850) parts sociales d'une valeur unitaire de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (457.850) parts sociales ont été intégralement souscrites par la société LAURUS INTERNATIONAL B.V., société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-5223 Al's- Hertogensbosch, Parallelweg, 64, Pays-Bas.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

## Deuxième résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme Liquidateur Monsieur Kenaad Baldewpersad Tewarie, gérant, né le 6 novembre 1963, dans le district de Nickerie (Surinam), demeurant à Trompenbergerweg 22, 1217 BG Hilversum, Pays-Bas.

### Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

## Cinquième résolution

Le liquidateur ne sera pas rémunéré.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Et lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Z. Vassiliyan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2003, vol. 18CS, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067422.3/222/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 76.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067423.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## **ZORZAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.463.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

**Signatures** 

(067316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.309.

Par décision du conseil d'administration, lors de la réunion du 10 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

- 1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.
  - 2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire. La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(067317.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.281.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 septembre 2003, il a été décidé:

- d'accepter les démissions de Monsieur Raphaël Charlier et de Monsieur Christian Billon de leur mandat de membre du conseil de surveillance avec effet immédiat. L'assemblée accorde pleine et entière décharge à Monsieur Raphaël Charlier et à Monsieur Christian Billon pour l'exercice de leur mandat,
- de nommer pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2002 Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, résidant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et Monsieur Alexandre Trutt, employé, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nouveaux membres du conseil de surveillance avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-A|03794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067336.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# AXA COLONIA KONZERN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 64.049.

Lors du Conseil d'Administration tenu le 12 septembre 2003, les actionnaires ont accepté la cooptation de Monsieur Gericke Ulrich, demeurant Gereonstrasse 73, D-50670 Köln au poste d'administrateur avec effet au 30 septembre 2003, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, en remplacement de Monsieur Stefan Klein-Depenbrock, demeurant au Gereonsdriesch 9-11, D-50670 Köln, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067337.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.106.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 septembre 2003, le mandat du Commisaire aux comptes

KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Luxembourg, le 8 otobre 2003.

Pour INTERTRUST DOM S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067346.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.800.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2003, le mandat du Commisaire aux comptes KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Luxembourg, le 16 otobre 2003.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067350.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.979.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2003, le mandat du Commisaire aux comptes KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Luxembourg, le 16 otobre 2003.

Pour INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067353.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## RYLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.514.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2003, le mandat de l'administrateur, président Madame Yvonne Van Coppenolle, administrateur de sociétés, 3, rue Jean-Baptiste Vandercammen, B-1160 Bruxelles a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067361.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.165.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 avril 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Pol François Lambert, administrateur de sociétés, 291A, avenue d'Hougoumont, B-1180 Uccle,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-A|04272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067358.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

#### **BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 62.450.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 septembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12 rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour BALU HOLDING S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067362.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

### K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen. R. C. Luxembourg B 70.148.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 24 octobre 2003.

K.P.N.D. S.A.

Signature

(067439.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# WATERFRONT ESTATE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 96.296.

#### **STATUTES**

In the year two thousand three, on the twenty-third of September. Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. A.E. HOLDING S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- 2. Mr Philip Massonnet, company director, born at Erpendes VD (Switzerland), on September 15, 1957, with professional address in 1211 Geneva 12 (Switzerland), 20, rue Jean Sénebier,

both here represented by Mr Philippe Aflalo, company director, born in Fès (Maroc), on December 18, 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies established on September 4, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

## Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of WATERFRONT ESTATE S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signa-

ture in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

## Title IV.- Supervision

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### Title V.- General Meeting

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of June at 3.00 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

## Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Title VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. A.E. HOLDING S.A., prenamed, nine thousand nine hundred and ninety-nine shares	9,999
2. Mr Philip Massonnet, prenamed, one share	1
Total: ten thousand shares	10,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

## Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### **Extraordinary General Meeting**

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- a) Mr Philip Massonnet, prenamed,
- b) Mrs Joëlle Mamane, company director, born at Fès (Maroc), on January 14, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

- c) Mr Philippe Aflalo, prenamed.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.İ., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparus

- 1. A.E. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- 2. Monsieur Philip Massonnet, administrateur de sociétés, né à Erpendes VD (Suisse), le 15 septembre 1957, avec adresse professionnelle à 1211 Genève 12 (Suisse), 20, rue Jean Sénebier,

les deux ici représentés par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 septembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre ler.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WATERFRONT ESTATE S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

## Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### Titre V.- Assemblée Générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4ème vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

# Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. A.E. HOLDING S.A., préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2. Monsieur Philip Massonnet, prénommé, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille Euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

# Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Philip Massonnet, prénommé,
- b) Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
  - c) Monsieur Philippe Aflalo, prénommé.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
  - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 57, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

G. Lecuit.

(067110.3/220/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## HAIR DESIGN HOUDREMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 37.328.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Houdremont, maître-coiffeur, demeurant à Oberanven, 32, bei der Aarnescht,
- 2) Madame Josée Ollinger, sans état, épouse de Monsieur Nico Houdremont, demeurant à Oberanven, 32, bei der Aarnescht.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter:

- 1) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HAIR DESIGN HOUDREMONT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 14, rue des Capucins, au capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 37.328, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 468 du 21 décembre 1991.
  - 2) Qu'ils ont convenu de dissoudre la société avec effet à ce jour.
  - 3) Que la liquidation a eu lieu aux droits des parties.
- 4) Que les comparants reconnaissent avoir procédé entre eux au partage des biens et valeurs dépendant de ladite société et qu'ils se donnent réciproquement toute décharge.
- 5) Que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Oberanven, 32, bei der Aarnescht.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Houdremont, J. Ollinger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, vol. 140S, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

P. Frieders.

(067428.3/212/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 49.410.

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de REVAL INVESTISSEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 49.410, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 98 du 9 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 18 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1212 du 21 décembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les onze mille sept cent soixante (11.760) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros trente-quatre cents (EUR 867.627,34) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Annulation du capital autorisé.
- 2. Conversion du capital en USD 1.000.000,-.
- 3. Augmentation du capital social de son montant actuel de USD 1.000.000,- à un montant de USD 1.114.000,- par émission de 1.340 actions nouvelles et par paiement d'une prime d'émission de USD 13.886.000,-.
  - 4. Modification afférente des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler le capital autorisé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de la Société de EUR en USD au cours de EUR 1,- pour USD 1,15 pour le fixer à USD 1.000.000,-.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 114.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- à USD 1.114.000,- par la création et l'émission de 1.340 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par SYMEX (Bahamas) LTD., R. C. N° 21210B, une société avec siège social à c/o CALLENDERS & Co., Suite 10, The Regent Centre, Freeport, Grand Bahama, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 octobre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Toutes ces actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de USD 13.886.000,-, de sorte que le montant total de USD 14.000.000,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent quatorze mille dollars des Etats-Unis (USD 1.114.000,-), représenté par treize mille cent (13.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### **Evaluation**

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission à onze millions huit cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 11.876.485,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 140S, fol. 100, case 3. - Reçu 119.780,97 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(067411.3/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# **REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 49.410.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1321 du 13 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067412.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

#### **OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 93.831.

L'an deux mille trois, le deux octobre à 14.00 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Lucile Makhlouf, avocate, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société OPERA FINANCE S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 30 septembre 2003.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante, ès-qualités qu'elle agit et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- I. Que la société OPERA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg N° B 93.831,
- a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 685 du 30 juin 2003 (la «Société»).
- II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- III. Qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé est fixé à un total de trois millions cent mille Euros (EUR 3.100.000,-).

L'article 3 des statuts autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 30 septembre 2003, le Conseil d'Administration a décidé d'acquérir toutes les actions (i.e. deux mille) de la société OPERA LIMITED, ayant son siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar (les «Actions apportées»), conformément à une convention d'apport du 30 septembre 2003 en contrepartie d'actions à émettre par la Société. Le Conseil d'Administration a évalué les Actions Apportées à un million huit cent cinquante-huit mille deux cent trente Euros (EUR 1.858.230,-).

Ladite Convention d'Apport, après avoir été signée ne varietur par la comparante, ès-qualités qu'elle agit, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

V. Lors de la réunion du 30 septembre 2003, le Conseil d'Administration a résolu de procéder à l'augmentation de capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents Euros (EUR 185.900,-) par l'émission de mille huit cent cinquante-neuf (1.859) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit à des actions à souscrire et à libérer intégralement par un nouvel investisseur, ensemble avec une prime d'émission de un million six cent soixante-douze mille trois cent trente Euros (EUR 1.672.330,-).

VI. Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, un rapport a été établi le 29 septembre 2003 par AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dans lequel les Actions Apportées ont été décrites et évaluées.

VII. La comparante, ès-qualités qu'elle agit, a produit le rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission.»

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par la comparante, ès-qualités qu'elle agit, et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

VIII. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital souscrit et libéré est fixé à la somme de deux cent seize mille neuf cents Euros (EUR 216.900,-) représenté par deux mille cent soixante-neuf (2.169) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

IX. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le Conseil d'Administration décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à deux cent seize mille neuf cents Euros (216.900,- EUR) représenté par deux mille cent soixante-neuf (2.169) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, qu'il a vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

#### Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Dans la mesure où la Société acquiert des actions d'une société établie et ayant son siège social dans l'Union Européenne, dans laquelle elle détient plus de 65% des actions, l'apport entre dans le champ d'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 lequel prévoit l'exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Makhlouf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 83, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 octobre 2003.

T. Metzler.

(067440.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## **OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 93.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 octobre 2003.

T. Metzler.

(067443.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

### SUPPORTER-CLUB-JUVENTUS LUSSEMBURGO, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Bausch. R. C. Luxembourg F 235.

Modification des Statuts

L'association est dénommée SUPPORTER-CLUB JUVENTUS LUSSEMBURGO.

Son siège est fixé à L-4023 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Bausch.

L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- L'Assemblée Générale: Elle est l'instance suprême de l'Association.
- Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin de l'interprétation de ses directives.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06252. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068118.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

# HYDRODUARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. POLYBAT, S.à r.l.).

Siège social: L-5443 Rolling/Bous, 3A, rue d'Assel. R. C. Luxembourg B 92.452.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur José Esteves Duarte, indépendant, époux de Madame Marta Somogyi, né à Buarcos (Portugal) le 29 janvier 1962, demeurant à L-5443 Rolling/Bous, 3A, rue d'Assel.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée POLYBAT, S.à r.l., ayant son siège social à L-5443 Rolling/Bous, 3A, rue d'Assel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 92.452,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 15 avril 2003.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée POLYBAT, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de POLYBAT, S.à r.l., en HYDRODUARTE, S.à r.l.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. La société prend la dénomination de HYDRODUARTE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire du comparant et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Esteves Duarte, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2003, vol. 523, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 octobre 2003.

J. Gloden.

(067449.3/213/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# HYDRODUARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. POLYBAT, S.à r.l.).

Siège social: L-5443 Rolling/Bous, 3A, rue d'Assel. R. C. Luxembourg B 92.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(067450.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 88.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 24 octobre 2003.

ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l.

Signature

(067441.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## GMT (MEDIA MAIL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 96.371.

## **STATUTES**

In the year two thousand three on the sixteenth of September. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II L.P., a limited partnership, established under the laws of the state of Delaware, USA, with registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N° 1945395, here represented by Mr Bart Zech, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 26, 2003;

2. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II L.P., a limited partnership, established under the laws of the state of Delaware, USA, with registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N° 1952071,

here represented by Mr Bart Zech, prenamed,

by virtue of a proxy given on September 26, 2003;

3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II L.P., a limited partnership, established under the laws of the state of Delaware, USA, with registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N° 2050676,

here represented by Mr Bart Zech, prenamed,

by virtue of a proxy given on September 26, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name GMT (MEDIA MAIL), S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by 500 shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and paid-up.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows:	
1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II L.P., prenamed, four hundred and sixty shares	460
2. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II L.P., prenamed, thirty-four shares	34
3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II L.P., prenamed, six shares	6
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

### Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mr Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born in Kupang (Indonesia) on December 7, 1968, residing at 62, rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
  - 2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II L.P., dont le siège social est établi à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N°1945395

ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2003;

2. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II L.P., dont le siège social est établi à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N° 1952071,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2003;

3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II L.P., dont le siège social est établi à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805-1297, USA, DLP N° 2050676,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: GMT (MEDIA MAIL), S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:	
1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II L.P., préqualifiée, quatre cent soixante parts sociales	460
2. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II L.P., préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II L.P., préqualifiée, six parts sociales	6
Total: cing cents actions	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né à Kupang (Indonésie), le 7 décembre 1968, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, demeurant à professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
  - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 58, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

G. Lecuit.

(068179.3/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

## INNAMORATI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4478 Belvaux, 15, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 67.599.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2003.

INNAMORATI LUX, S.à r.l.

Signature

(067442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## SOKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 78.565.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOKA, S.à r.l.

Signature

(067444.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## **BUILDING PROJECT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 83.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24 octobre 2003.

BUILDING PROJECT CONSULTING S.A.

Signature

(067445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## SECURI COM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 74.902.

Par la présente Monsieur Seaiman Yves démissionne en qualité de gérant de la Société SECURI-COM, S.à r.l. ayant son siège 3, rue du Commerce à L-3895 Foetz avec effet immédiat.

Messancy, le 29 septembre 2003.

Y. Seaiman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05852. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067456.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.256.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la société qui s'est tenue le 8 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 2.950,93 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière au Gérant unique pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour le compte de JAYA SERVICES LIMITED

Gérant unique

J.B. Foster

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067752.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.256.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la société qui s'est tenue le 8 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit. Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour le compte de JAYA SERVICES LIMITED

Gérant unique

J.B. Foster

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067749.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## WINGS FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 84.560.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour WINGS FUNDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(067466.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## WINGS FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 84.560.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour WINGS FUNDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(067476.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## PROMIND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 78.792.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## PROMIND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière. R. C. Luxembourg B 78.792.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme PROMIND INVESTMENTS S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, le 16 octobre 2003 que à l'unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se teminant au 31 mars 2003
  - Présentation et approbation du rapport du Commissaire pour l'exercice se terminant au 31 mars 2003
  - Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 mars 2003
  - Affectation du résultat
  - Décharge est donnée au Commissaire
  - Décharge est donnée aux administrateurs
  - Approbation de la décision de ne pas liquider la société.
  - Divers

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067488.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## RESOURCE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière. R. C. Luxembourg B 67.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067493.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## LUXUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 4.906.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## PRENTEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 28.969.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 2003

Le siège social est établi au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Madame Denise Vervaet, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

pour une période venant à échéance à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

pour une période venant à échéance à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067620.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## IBERIAN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 74.856.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAISON HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social à Bolam House, King & George Streets, P.O. Box CB 11434, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nassau, le 26 août 2003,

lui-même ici représenté par Madame Annie Swetenham, corporate manager, adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Laquelle procuration avec substitution, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme IBERIAN REAL ESTATE HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 74.856, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 483 du 7 juillet 2000.
- Le capital social est actuellement fixé à sept millions cent cinquante mille (7.150.000,-) euros (EUR), représenté par sept mille cent cinquante (7.150) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat au porteur portant sur 7.149 actions ainsi que le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société IBERIAN REAL ESTATE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(068196.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

## ASCENSION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour ASCENSION HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(067727.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## STEINMAUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.219.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour STEINMAUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(067734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## GN PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark. R. C. Luxembourg B 67.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2003.

GN PUBLICITE, S.à r.l.

Signature

(067446.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## C.F.E., CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 82.680.

\_

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2001

... omissis...

2) Nomination de l'Administrateur-Délégué, attribution des pouvoirs et détermination des honoraires

Le Président propose de nommer à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société l'Administrateur Monsieur Mario Cordoni, en lui attribuant les pouvoirs suivants:

superviser la gestion ordinaire de la Société, d'entente avec la Présidence et en conformité aux directives formulées par le Conseil d'Administration, en référant périodiquement au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette supervision, l'Administrateur-Délégué, dans son rôle de mandataire du Conseil d'Administration, formulera les directives opérationnelles.

Sont attribués à l'Administrateur-Délégué, qui est autorisé à agir avec signature individuelle, les pouvoirs suivants:

- a. ouvrir des comptes courants et dépôts auprès des banques, ainsi que gérer et clôturer ces comptes et dépôts, en négociant les frais et conditions, en retirant sur ces comptes dans les limites de la disponibilité;
- b. obtenir et révoquer tout type de contrat d'assurance avec SACE et/ou autre compagnie d'assurance privée ou publique en Italie ou ailleurs, afin de permettre à la Société d'exercer son activité;
- c. représenter, négocier avec les autorités, faire et argumenter toute réclamation et action au nom et pour compte de la Société en général;
  - d. signer la correspondance quotidienne, ainsi que tous les documents qui lui permettent d'exercer ses pouvoirs;
- e. dans le cadre de l'objet social de conseil et d'assistance à la clientèle pour les opérations commerciales avec l'étranger, négocier et conclure des accords commerciaux avec des instituts financiers et commerciaux;
- f. autoriser l'affectation de tous les frais inhérents à la gestion ordinaire de la Société, avec une limite unitaire des frais de euros 25.000,-; dans ce cadre, autoriser le paiement des factures et notes d'honoraires, acquérir, vendre, échanger des biens mobiliers, même si enregistrés, signer des contrats de fourniture, disposer pour la maintenance, l'adaptation et la restructuration à but fonctionnel des immeubles de propriété ou pris en location;
  - g. traiter tous les actes liés à la gestion de la Société dans la poursuite de son objet social;
  - ... omissis...

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

P. Rampinelli Rota

Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067670.3/208/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# EVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 86.208.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVA S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.208, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 860 du 6 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant à Fentange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par versement en numéraire, sans émission d'actions nouvelles.
  - 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
  - 3) Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
  - V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) pour le porter du montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

#### Libération

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) a été intégralement libéré par les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, au prorata de leur participation dans le capital social, moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,-EUR) se trouve dès maintenant à libre et entière disposition de la société, la preuve en a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. 1er alinéa. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 2.800,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, M. Olsem, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 84, case 7. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

P. Frieders.

(067432.3/212/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## EVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 86.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

P. Frieders.

(067435.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 10.036.700-, EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 68.709.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 septembre 2003, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- les mandats de gérant de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067460.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## **CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.833.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2003

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 160 actions constituant l'intégralité du capital social 20 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
- 6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève 1.350.846,04 EUR sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 51.583,33 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 281.668,02 EUR de la manière suivante:

- 22.579,17 EUR à la réserve légale
- report à nouveau du solde de 330.672,18 EUR
- 3) Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire.
- 4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert Monsieur Dominique Ransquin FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067713.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# CABLUX S.A., Société Anonyme. Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewé.

R. C. Luxembourg B 81.990.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2003, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(067457.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## ASSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.246.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(067459.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

#### **CAVECAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067240.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

## FINTRADE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliataire

Signature / Signature

(067468.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.256.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliataire

Signature / Signature

(067470.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

#### GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067477.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067474.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

## GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand and three, on the fifteen day of September. Before Us, Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 93.646, represented by Me Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 12 September, 2003.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., is the sole partner of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. («the company»), having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B

incorporated on the 27th of June 2003, published in the Mémorial C number 739 dated July, 11, 2003.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1. Reduction of the company's issued share capital through a redemption of two hundred seventy (270) parts, reduction being enacted through an allocation of thirteen thousand five hundred United States dollars (USD 13,500.-) to share
  - 2. Requalification of the thirty (30) remaining parts as «class A parts»;
- 3. Decision to increase the issued capital of the company by one billion one hundred sixty-three million nine hundred four thousand five hundred United States dollars (USD 1,163,904,500.-) so as to raise it from its present amount of one thousand five hundred United States dollars (USD 1,500.-) to one billion one hundred sixty-three million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,163,906,000.-) by the issue of:
- st six million nine hundred thirty-one thousand thirty-eight (6,931,038) new class A parts with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the remaining class A parts, together with an issue premium of three billion one hundred eighteen million nine hundred sixty-seven thousand five hundred sixtynine United States dollars (USD 3,118,967,569.-) and
- \* sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) new class B parts with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the class A parts, together with an issue premium of seven billion three hundred fifty-six million one hundred seventy-three thousand eight hundred nineteen United States dollars (USD 7,356,173,819.-).
  - 4. Subscription by:
- \* PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, for six million seven hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-two (6,796,832) new class A parts, with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the remaining class A parts, and paying up by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities together with issue premiums of three billion fifty-eight million five hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven United States dollars (USD 3,058,574,757.-).
- \* PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., an Irish entity, with registered office in La Touche House, International Financial Service Centre, Dublin 1, Ireland, for sixteen million three hundred forty seven thousand fifty-two (16,347,052) new Class B parts, having the same rights and obligations as the class A parts, together with issue premiums of seven billion three hundred fifty-six million one hundred seventy-three thousand eight hundred nineteen United States dollars (USD 7,356,173,819) and paying up of these class B parts by a contribution in kind of eighty-five million four hundred twenty-one thousand three hundred twenty-four (85,421,324) parts of PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 83.983, having its corporate seat office in L-8011 Luxembourg - 283, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg, being 99.19 % of the issued parts of the said corporation.
- \* WARNER LAMBERT IRELAND, an Irish entity, with registered office at Ringaskiddy, Co.Cork for one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) new Class A parts having the same rights and obligations as the remaining class A parts, together with issue premiums of sixty million three hundred ninety-two thousand eight hundred twelve United States dollars (USD 60,392,812) and paying up of these one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) class A parts by a contribution in kind of seven hundred one thousand two hundred ninety-two (701,292) parts of PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 83 983, having its corporate seat office in L-8011 Luxembourg -283, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg, being 0.81 % of the issued parts of the said corporation.
- 5. Amendment of the last paragraph of Article 7 of the company's Articles of Incorporation to provide that the share premium of one class of parts will not be distributable to partners of another class of parts.
- 6. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation of the company in order to reflect items 1 to 5 of the agenda.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

#### First resolution

The sole partner decides to reduce the company's issued share capital through a redemption of two hundred seventy (270) parts, reduction being enacted through an allocation of thirteen thousand five hundred United States dollars (USD 13,500.-) to share premium.

#### Second resolution

The sole partner decides to requalify the thirty (30) remaining parts as «class A parts».

#### Third resolution

The sole partner decides to increase the issued capital of the company by one billion one hundred sixty-three million nine hundred four thousand five hundred United States dollars (USD 1,163,904,500.-) so as to raise it from its present amount of one thousand five hundred United States dollars (USD 1,500.-) to one billion one hundred sixty-three million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,163,906,000.-) by the issue of:

\* six million nine hundred thirty-one thousand thirty-eight (6,931,038) new class A parts with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the remaining class A parts, together with an issue premium of three billion one hundred eighteen million nine hundred sixty-seven thousand five hundred sixty-nine United States dollars (USD 3,118,967,569.-) and

\* sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) new class B parts with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the class A parts, together with an issue premium of seven billion three hundred fifty-six million one hundred seventy-three thousand eight hundred nineteen United States dollars (USD 7,356,173,819.-).

### Fourth resolution - Subscription

#### Thereupon

\*PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, an entity with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given in New York on 12 September 2003 has declared to subscribe for six million seven hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-two (6,796,832) new class A parts, having the same rights and obligations as the remaining class A parts, and to pay them at a total price of three hundred thirty-nine million eight hundred forty-one thousand six hundred United States dollars (USD 339,841,600.-), together with issue premiums of three billion fifty-eight million five hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven United States dollars (USD 3,058,574,757.-), by the contribution in kind effected by PHIL (GIBRALTAR) LIMITED of all its assets and liabilities constituting its entire net equity. The net assets of PHIL (GIBRALTAR) LIMITED are totalling three billion three hundred ninety-eight million four hundred sixteen thousand three hundred fifty-seven United States dollars (USD 3,398,416,357.-).

\* PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., an Irish entity, with registered office in La Touche House, International Financial Service Centre, Dublin 1, Ireland, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given in New York on 12 September 2003 has declared to subscribe for sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) new Class B parts, having the same rights and obligations as the class A parts, together with issue premiums of seven billion three hundred fifty-six million one hundred seventy-three thousand eight hundred nineteen United States dollars (USD 7,356,173,819.-), and to pay up these class B parts by a contribution in kind of eighty-five million four hundred twenty-one thousand three hundred twenty-four (85,421,324) parts of PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 83.983, having its corporate seat office in L-8011 Luxembourg - 283, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg, being 99.19 % of the issued parts of the said corporation.

\* WARNER LAMBERT IRELAND, an Irish entity, with registered office at Ringaskiddy, Co.Cork represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy given in Dublin on 12 September 2003 has declared to subscribe for one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) of new Class A parts, having the same rights and obligations as the remaining class A parts, together with issue premiums of sixty million three hundred ninety-two thousand eight hundred twelve United States dollars (USD 60,392,812.-), and to pay up these 134,206 class A parts by a contribution in kind of seven hundred one thousand two hundred ninety-two (701,292) parts of PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 83.983, having its corporate seat office in L-8011 Luxembourg - 283, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg, being 0.81 % of the issued shares of the said corporation.

## Fifth resolution

The partners resolve to amend the last paragraph of Article 7 of the company's Articles of Incorporation to provide that the share premium of one class of parts will not be distributable to partners of another class of parts.

## Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 of the company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

- «Art. 7. The corporate capital is set at one billion one hundred sixty-three million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,163,906,000.-) divided into:
- \* six million nine hundred thirty-one thousand sixty-eight (6,931,068) class A parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each and
- \* sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) class B parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each,

all of which class A and class B parts have been fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premiums for an amount of:

\* three billion one hundred eighteen million nine hundred eighty-one thousand sixty-nine United States dollars (USD 3,118,981,069.-) have been paid on the class A parts

\* seven billion three hundred fifty-six million one hundred seventy-three thousand eight hundred nineteen United States dollars (USD 7,356,173,819.-) have been paid on the class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts and class B parts.

Parts may be issued with a share premium.

The respective holders of class A and class B parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation.

The respective holders of class A and class B parts shall vote at the partners meeting of each class of parts.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts.»

#### **Evaluation and Expenses**

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-).

With respect to the contribution in kind consisting in the Total Assets and Liabilities of PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, a corporation incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed in PHIL (GIBRALTAR) LIMITED balance sheet dated 12th September 2003, and any unknown assets and liabilities as at 12th September 2003.

Insofar as the contribution in kind by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED and WARNER LAMBERT IRELAND consists in 100 % of the issued share capital of PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., a corporation established in a EU member state, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are know to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., une entité organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646, représentée par Me Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 12 septembre 2003.

L'entité prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l. est l'associée unique de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. (la «société»), ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 93.997,

constituée le 27 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 739 du 11 juillet 2003.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de la réunion est conçu comme suit:

- 1. Réduction du capital social de la société par le rachat de deux cent soixante-dix (270) parts, cette réduction étant réalisée par allocation de treize mille cinq cents dollars US (USD 13.500,-) à la prime d'émission;
  - 2. Requalification des trente (30) parts restantes en «parts de classe A»;
- 3. Décision d'augmenter le capital social de la société de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent quatre mille cinq cents dollars US (USD 1.163.904.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille cinq cents dollars US (USD 1.500,-) à un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) par l'émission de:

- six millions neuf cent trente et un mille trente-huit (6.931.038) nouvelles parts de classe A d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A restantes, ensemble avec une prime d'émission de trois milliards cent dix-huit millions neuf cent soixante-sept mille cinq cent soixante-neuf dollars US (USD 3.118.967.569,-) et
- seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) nouvelles parts de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A, ensemble avec une prime d'émission de sept milliards trois cent cinquante-six millions cent soixante-treize mille huit cent dix-neuf dollars US (USD 7.356.173.819,-).
  - 4. Souscription par:
- PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, une entité ayant son siège social au 4, Pitman's Alley, Gibraltar, de six millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-deux (6.796.832) nouvelles parts de classe A, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A restantes, et libération de ces parts par un apport en nature de tous ses actifs et passifs, ensemble avec une prime d'émission de trois milliards cinquante-huit millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept dollars US (USD 3.058.574.757,-)
- PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, une entité de droit irlandais, ayant son siège social à La Touche House, International Financial Service Centre, Dublin, Irlande, de seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) nouvelles parts de classe B, ensemble avec une prime d'émission de sept milliards trois cent cinquante-six millions cent soixante-treize mille huit cent dix-neuf dollars US (USD 7.356.173.819,-) et libération de ces parts de classe B par un apport en nature de quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille trois cent vingt-quatre (85.421.324) parts de PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., une entité constituée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.983, ayant son siège social à L-8011 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, représentant 99.19 % des parts émises par ladite entité.
- WARNER LAMBERT IRELAND, une entité de droit irlandais, ayant son siège social à Ringaskiddy, Co. Cork, de cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) nouvelles parts de classe A, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812,-) et libération de ces cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) parts de classe A par un apport en nature consistant en sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze (701.292) parts de PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., une entité constituée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.983, ayant son siège social à L-8011 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, représentant 0.81 % des parts émises par ladite entité.
- 5. Modification du dernier paragraphe de l'Article 7 des statuts de la société afin d'établir que la prime d'émission d'une classe de parts ne sera pas distribuable aux associés d'une autre classe de parts.
  - 6. Subséquente modification de l'Article 7 des statuts de la société afin de refléter les points 1 à 5 de l'ordre du jour. L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de réduire la capital de la société par le rachat de deux cent soixante-dix (270) parts, cette réduction étant réalisée par allocation de treize mille cinq cents dollars US (USD 13.500,-) à la prime d'émission.

## Seconde résolution

L'associé unique décide de requalifier les trente (30) parts restantes en «parts de classe A».

#### Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent quatre mille cinq cents dollars US (USD 1.163.904.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille cinq cents dollars US (USD 1.500,-) à un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) par l'émission de:

- six millions neuf cent trente et un mille trente-huit (6.931.038) nouvelles parts de classe A d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A restantes, ensemble avec une prime d'émission de trois milliards cent dix-huit millions neuf cent soixante-sept mille cinq cent soixante-neuf dollars US (USD 3.118.967.569,-) et
- seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) nouvelles parts de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A, ensemble avec une prime d'émission de sept milliards trois cent cinquante-six millions cent soixante-treize mille huit cent dix-neuf dollars US (USD 7.356.173.819,-).

## Quatrième résolution Souscription

Sur ce

- PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, une entité ayant son siège social au 4, Pitman's Alley, Gibraltar, représentée ici par Me Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 12 septembre 2003, a déclaré souscrire six millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-deux (6.796.832) nouvelles parts de classe A, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A restantes, et de les libérer au prix de trois cent trente-neuf millions huit cent quarante et un mille six cents dollars US (USD 339.841.600,-), ensemble avec une prime d'émission de trois milliards cinquante-huit millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept dollars US (USD 3.058.574.757,-), par l'apport en nature effectué par PHIL (GIBRALTAR) LIMITED de l'intégralité de ses actifs et passifs constituant son actif net total. L'actif net total de PHIL

(GIBRALTAR) LIMITED s'élève à trois milliards trois cent quatre-vingt dix-huit millions quatre cent seize mille trois cent cinquante-sept dollars US (USD 3.398.416.357,-),

- PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., une entité de droit irlandais, ayant son siège social à La Touche House, International Financial Service Centre, Dublin 1, Irlande, ici représentée par Me Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 12 septembre 2003, a déclaré souscrire seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) nouvelles parts de classe B, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A, ensemble avec une prime d'émission de sept milliards trois cent cinquante-six millions cent soixante-treize mille huit cent dix-neuf dollars US (USD 7.356.173.819,-) et les libérer par un apport en nature de quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille trois cent vingt-quatre (85.421.324) parts de PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., une entité constituée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.983, ayant son siège social à L-8011 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, représentant 99.19 % des parts émises par ladite entité.

- WARNER LAMBERT IRELAND, une entité de droit irlandais, ayant son siège social à Ringaskiddy, Co. Cork, ici représentée par Me Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à Dublin le 12 septembre 2003, a déclaré souscrire cent trente quatre mille deux cent six (134.206) nouvelles parts de classe A, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A restantes, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812) et les libérer par un apport en nature consistant en sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze (701.292) parts de PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., une entité constituée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.983, ayant son siège social à L-8011 Luxembourg, 283, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, représentant 0,81 % des parts émises par ladite entité.

### Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société afin d'établir que la prime d'émission d'une classe de parts ne sera pas distribuable aux associés d'une autre classe de parts.

### Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Article 7 des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

- «Art. 7. Le capital de la société est fixé à un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) représenté par:
- six millions neuf cent trente et un mille soixante-huit (6.931.068) parts de classe A ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune et
- seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune,

toutes les parts de classe A et de classe B ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- trois milliards cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-un mille soixante-neuf dollars US (USD 3.118.981.069,-) ont été payées sur les parts de classe A
- sept milliards trois cent cinquante-six millions cent soixante-treize mille huit cent dix-neuf dollars US (USD 7.356.173.819,-) ont été payées sur les parts de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B jouissent du droit de vote à l'assemblée des associés de chaque classe de parts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution, excepté que la prime d'émission à utiliser en vue de la compensation des moins values réalisées ou latentes ou du paiement d'un dividende à une quelconque classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question.»

### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille deux cents euro (EUR 7.200,-).

Concernant l'apport en nature qui consiste en «l'intégralité du patrimoine» de PHIL (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée en Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurant au bilan de PHIL (GIBRALTAR) LIMITED tel qu'établi au 12 septembre 2003, ainsi que tous les autres actifs et passifs de la société non connus au 12 septembre 2003.

Dans la mesure où l'apport en nature par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD et WARNER LAMBERT IRE-LAND consiste en 100 % du capital social émis de PFIZER LUXCO VENTURES, S.à r.l., une entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 14 octobre 2003.

P. Bettingen.

Senningerberg, le 14 octobre 2003. P. B. (065574.3/202/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

# PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand three, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 27th day of June 2003, published in the Mémorial C, number 739, dated July 11, 2003.

The articles of association having been amended by one deed of the undersigned notary on the 15th September 2003, not yet published in the Mémorial Recueil C.

The meeting is opened by Mrs Sabine Hinz, solicitor, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Ms Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to increase the corporate capital of the company by two hundred thirty-five million United States dollars (USD 235,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one billion one hundred sixty-three million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,163,906,000.-) to one billion three hundred ninety-eight million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,398,906,000.-) by the issue of four million seven hundred thousand (4,700,000) new class B parts of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class B parts; such increase being enacted through a conversion of an existing share premium reserve of the company relative to the pre-existing class B parts held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIM-ITED in the share capital of the company.
- 2. Subscription by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company with registered office held at La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, of all the four million seven hundred thousand (4,700,000) new class B parts and payment by a conversion of two hundred thirty-five million United States dollars (USD 235,000,000.-) out of an existing share premium reserve of the company relative to the sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) class B parts already held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED in the share capital of the company.
- 3. Exchange of the one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) class A parts presently owned by WARNER LAMBERT IRELAND, together with a share premium of sixty million three hundred ninety-two thousand eight hundred twelve (USD 60,392,812.-) for one hundred seventy-two thousand seven hundred ninety-two (172,792) class B parts, together with a share premium of fifty-eight million four hundred sixty-three thousand five hundred twelve United States dollars (USD 58,463,512.-) and subsequent cancellation of the one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) class A parts, so as to raise the company's share capital from its present amount of one billion three hundred ninety-eight million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,398,906,000.-) to one billion four hundred million eight hundred thirty-five thousand three hundred United States dollars (USD 1,400,835,300.-) the aggregate amount of WARNER LAMBERT IRELAND's investment in the company's total value remaining unchanged (i.e. sixty-seven million one hundred three thousand one hundred twelve United States dollars USD 67,103,112.-).
  - 4. amendment of the company's by-laws to provide that:
- Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.
- II. There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

- III. It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.
  - IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

#### First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital of the company by two hundred thirty-five million United States dollars (USD 235,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one billion one hundred sixty-three million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,163,906,000.-) to one billion three hundred ninety-eight million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,398,906,000.-) by the issue of four million seven hundred thousand (4,700,000) new class B parts of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class B parts; such increase being enacted through a conversion of an existing share premium reserve of the company relative to the preexisting class B parts held by PFIZER INTERNATIONAL HOLD-INGS LIMITED in the share capital of the company.

#### Subscription - Second resolution

Thereupon PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company with registered office held at La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin I, Ireland, represented by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy, given in New York on September 18, 2003, has declared to subscribe for all the four million seven hundred thousand (4,700,000) new class B parts and to pay them at a total price of two hundred thirty-five million United States dollars (USD 235,000,000.-) through a conversion of two hundred thirty-five million United States dollars (USD 235,000,000.-) out of an existing share premium reserve of the company relative to the sixteen million three hundred forty-seven thousand fifty-two (16,347,052) class B parts already held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED in the share capital of the company.

### Third resolution

The meeting resolves to exchange the one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) class A parts presently owned by WARNER LAMBERT IRELAND, together with a share premium of sixty million three hundred nine-ty-two thousand eight hundred twelve (USD 60,392,812.-) for one hundred seventy-two thousand seven hundred nine-ty-two (172,792) class B parts, together with a share premium of fifty-eight million four hundred sixty-three thousand five hundred twelve United States dollars (USD 58,463,512.-) and to subsequently cancel these the one hundred thirty-four thousand two hundred six (134,206) class A parts, so as to raise the company's share capital from its present amount of one billion three hundred ninety-eight million nine hundred six thousand United States dollars (USD 1,398,906,000.-) to one billion four hundred million eight hundred thirty-five thousand three hundred United States dollars (USD 1,400,835,300.-) the aggregate amount of WARNER LAMBERT IRELAND'S investment in the company's total value remaining unchanged (i.e. sixty-seven million one hundred three thousand one hundred twelve United States dollars - USD 67,103,112.-).

### Fourth resolution

The meeting resolves to amend the company's by-laws to provide that:

- Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;
- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7 of the company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

- «**Art. 7.** The corporate capital is set at one billion four hundred million eight hundred thirty-five thousand three hundred United States dollars (USD 1,400,835,300.-) divided into:
- six million seven hundred ninety-six thousand eight hundred sixty-two (6,796,862) class A parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each and
- twenty-one million two hundred nineteen thousand eight hundred forty-four (21,219,844) class B parts having a par value of fifty U.S. dollars (USD 50.00) each,

all of which class A and class B parts have been fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premiums for an amount of:

- three billion fifty-eight million five hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-seven United States dollars (USD 3,058,588,257.-) have been paid on the class A parts
- seven billion one hundred seventy-nine million six hundred thirty-seven thousand three hundred thirty-one United States dollars (USD 7,179,637,331.-) have been paid on the class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts and class B parts. Parts may be issued with a share premium.

The respective holders of class A and class B parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

- Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

it being understood that:

- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;
- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The respective holders of class A and class B parts shall vote at the partners meeting of each class of parts.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts.

#### Costs

The share premium reserve converted under the present deed resulting from a contribution made to the company by a corporation resident in the European Union on September 15, 2003, exempt from capital duty pursuant to art. 4-2 of the law of December 29, 1971, the company avails itself from the same provision for the purposes of this deed.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euros (EUR. 7,000.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de residence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 739 du 11 juillet 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du soussigné notaire, le 15 septembre 2003, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Me Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Décision d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) par l'émission de quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe B existantes; cette augmentation étant réalisée par la conversion de l'actuelle prime d'émission de la société liée aux préexistantes parts de classe B détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

- 2. Souscription par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial services Centre, Dublin 1, Irlande de toutes les quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B et libération par la conversion de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) de l'actuelle prime d'émission de la société relative aux seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) parts de classe B déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.
- 3. Echange des 134.206 parts de classe A actuellement détenues par WARNER LAMBERT IRELAND, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812,-) contre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze (172.792) parts de classe B, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-huit millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent douze dollars US (USD 58.463.512,-) et annulation subséquente des cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) parts de classe A, afin de porter le capital de la société de son montant actuel de un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cents dollars US (USD 1.400.835.300,-), l'investissement total de WARNER LAMBERT IRELAND dans la société restant inchangé (i.e. soixante-sept millions cent trois mille cent douze dollars US USD 67.103.112,-).
  - 1. Modification des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:
- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société:
- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.
- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe,
- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.
- II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés- ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.
  - IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) par l'émission de quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe B existantes; cette augmentation étant réalisée par la conversion de l'actuelle prime d'émission de la société liée aux préexistantes parts de classe B détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

### Souscription - Deuxième résolution

PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial services Centre, Dublin 1, Irlande, représentée par Me Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 18 septembre 2003, a déclaré souscrire toutes les quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B et les payer au prix total de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) par conversion de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) de l'actuelle prime d'émission de la société relative aux seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) parts de classe B déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

### Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 134.206 parts de classe A actuellement détenues par WARNER LAMBERT IRE-LAND, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812,-) contre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze (172.792) parts de classe B, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-huit millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent douze dollars US (USD 58.463.512,-) et d'annuler consécutivement les cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) parts de classe A, afin de porter le capital de la société de son montant actuel de un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cents dollars US (USD 1.400.835.300,-), l'investissement total de WARNER LAMBERT IRELAND dans la société restant inchangé (i.e. soixante sept millions cent trois mille cent douze dollars US - USD 67.103.112,-).

### Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier les statuts de la société, pour établir que:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.
- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.
- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;
- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

En conséquence des dispositions ci-dessus, l'article 7 des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

- «Art. 7. Le capital de la société est fixé à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cent dollars US (USD 1.400.835.300,-) représenté par:
- six millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (6.796.862) parts de classe A ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune et
- vingt et un millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-quatre (21.219.844) parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune,

toutes les parts de classe A et de classe B ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- trois milliards cinquante-huit millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-sept dollars US (USD 3.058.588.257,-) ont été payées sur les parts de classe A
- sept milliards cent soixante-dix neuf millions six cent trente-sept mille trois cent trente et un dollars US (USD 7.179.637.331,-) ont été payées sur les parts de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

- les ditributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;
- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prune d'émission de la société.

Etant entendu que:

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;
- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B jouissent du droit de vote à l'assemblée des associés de chaque classe de parts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question.»

### Coûts

La prime d'émission convertie en capital selon le présent acte résultant d'un apport fait à la société par une entité résidente d'un Etat Membre de l'Union Européenne le 15 septembre 2003, apport exonéré de droit d'apport en vertu des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, la société se prévaut de la même disposition pour le présent acte.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euro (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, I. Claude, A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, vol. 140S, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 9 octobre 2003. P. Bettingen.

(065577.3/202/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

### PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2003.

P. Bettingen.

(065575.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

### TRANSWORLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 43.715.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the sixteenth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NERVINA INVESTMENTS S.A., R.C. Tortola number IBC 188474, a company with registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Me Jean Schutz, lawyer, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

by virtue of a proxy under private seal given in Limassol, on April 17, 2002.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company TRANSWORLD HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 43.715, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated April 27, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 332 of July 19, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated August 24, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 510 of October 27, 1993.

- The corporate capital is presently set at one million three hundred and fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-), divided into one thousand three hundred and fifty (1,350) shares having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.
  - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
  - The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers which has immediately been cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company TRANSWORLD HOLDINGS S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NERVINA INVESTMENTS S.A., R.C. Tortola numéro IBC 188474, une société avec siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Me Jean Schutz, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Limassol le 17 avril 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TRANSWORLD HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 43.715, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 332 du 19 juillet 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 24 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 510 du 27 octobre 1993.
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-), divisé en mille trois cent cinquante (1.350) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TRANSWORLD HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schutz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(068197.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

## SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman. R. C. Luxembourg B 23.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Signature

(067732.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

# WALLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 96.373.

#### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

#### Ont comparu:

- 1. Monsieur Olivier Jean De Graeve, entrepreneur, né à Ixelles (Belgique), le 19 mars 1971, demeurant à B-1474 Genappe, rue Armand Anciaux, numéro 1D,
- 2. Monsieur Pierre Clara Alain Op De Beek, administrateur, né à Bruxelles (Belgique), le 25 février 1961, demeurant à B-7830 Hellebecq, Grand Chemin, 49,

les deux ici représentés par Monsieur Vincent Villem, expert comptable, demeurant à Alzingen,

en vertu de deux procurations datées du 1er respectivement 25 septembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

# Titre Ier. Dénomination, Siège, Durée, Objet

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de WALLUX, S.à r.l.
  - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités d'entrepreneur et de services annexes liés à l'activité principale, ainsi qu'au sens le plus large du terme de faire, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes activités en relation directe ou indirecte avec la construction ou la rénovation de bâtiment.

Elle pourra également effectuer des opérations de négoces de peintures industrielles et dérivées.

La société a pour objet également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

### Titre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Olivier Jean De Graeve, prénommé, quatre cent quatre-vingt parts sociales	480
2. Monsieur Pierre Clara Alain Op De Beek, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
  - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

#### Titre III Administration

- Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.
- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### Titre IV Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.
- Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

# Titre V Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

# Titre VI Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- 2. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Olivier Jean De Graeve, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: V. Villem, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 58, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

G. Lecuit.

(068217.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

### GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir. R. C. Luxembourg B 88.565.

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL ASSOCIATES IM-MOBILIERE S.A., avec siège social à L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir, inscrite au R.C. sous le numéro B 88.565, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1446 du 7 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit: «Le siège social est établi à Leudelange.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Leudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, P. Pierrard, B. Mayer, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, vol. 427, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2003.

A. Weber.

(067945.3/236/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

# GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir. R. C. Luxembourg B 88.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(067947.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

# DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 89.244.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg B 89.244, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 5 septembre 2003, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1er octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1626 du 13 novembre 2002.

II. Ladite société DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à huit millions (8.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration

en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III. En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 5 septembre 2003, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à un total de vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par la société DUE MAGGIO S.p.A., établie et ayant son siège social à Via Perrone 16, CAP 10100 Turin, Italie.

La libération est faite par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société DUE MAGGIO S.p.A., préqualifiée, envers la société DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 septembre 2003 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

#### Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion partielle d'un montant de EUR 2.850.000,- provenant de cette dette en capital social de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, alinéa 1**er. Le capital social est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille (2.885.000,-) euros (EUR), divisé en vingt-huit mille huit cent cinquante (28.850) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 1, case 8. - Reçu 28.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(068193.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

# DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 89.244.

Statuts coordonnés suivant l'acte  $N^{\circ}1351$  du 16 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068194.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange